

Objectifs 2009-2010

Institutions

- 1) Participer à la mise en place de la Conférence régionale Seeland-Bienne-Jura bernois en collaboration avec les organismes régionaux.
- 2) Analyser, en collaboration avec les autorités municipales, les impacts des scénarios de l'Assemblée interjurassienne (AIJ) sur l'avenir de la communauté francophone du district bilingue de Bienne.
- 3) Suivre le déroulement de la réorganisation de l'administration cantonale décentralisée et la mise en place de la préfecture du nouvel arrondissement de Bienne et intervenir en cas de besoin.

Culture

- 4) Promouvoir la culture francophone du district bilingue de Bienne et renforcer le rôle du CAF dans les subventions culturelles. Mieux définir les relations du CAF avec l'Office cantonal de la culture, la ville de Bienne et la commune d'Évilard.

Formation

- 5) Soutenir le développement de l'offre de formation francophone dans le district bilingue de Bienne, en particulier dans le cadre du projet du Centre professionnel du Jura bernois (CPJB).
- 6) Soutenir les initiatives visant à intégrer les jeunes francophones du district bilingue de Bienne dans le monde du travail.
- 7) Soutenir la formation duale francophone du Centre de Formation des professions de la santé de langue française du canton de Berne (CEFOPS) en collaboration avec le Centre hospitalier de Bienne (CHB).

Bilinguisme

- 8) Poursuivre la collaboration avec le Forum du bilinguisme pour le maintien et la promotion du bilinguisme dans le district bilingue de Bienne.
- 9) Veiller au respect du bilinguisme de la planification hospitalière régionale et prendre position sur les modèles proposés.

Communication

- 10) Promouvoir et développer la visibilité du CAF auprès de la population du district bilingue de Bienne en intensifiant les relations avec les médias.

Objectifs communs 2009-2010

- 1) Défendre les intérêts du personnel cantonal de langue française dans le cadre des projets de révision des directives concernant la représentation des langues officielles et la traduction dans l'administration centrale.
- 2) Niveau formation tertiaire : défendre la HE-Arc et son site de Saint-Imier, ainsi que les intérêts des étudiants bernois formés hors canton dans le cadre de la mise en place de la nouvelle Convention intercantonale HES-SO.
- 3) Conserver une offre de formation tertiaire à Bienne, en s'engageant pour le maintien et le développement du site bernois actuel de la HEP-BEJUNE.
- 4) Relations avec la COFRA : formaliser un document réglant les relations entre la Direction de l'instruction publique, le CJB et le CAF pour l'exercice des compétences de décision conjointes du CJB et du CAF en matière de coordination scolaire dans le cadre de la Convention scolaire romande.

Adresse du secrétariat du CAF :

Faubourg du Lac 45, CP 358, 2501 BIENNE
Tél. 032 323 28 70 (lu-mè) Fax 032 323 28 71
info.caf@sta.be.ch
www.caf-bienne.ch